

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Cochez () les cases qui correspondent à votre situation selon les lettres encadrées sur le formulaire.

- A** Un certificat ou l'acte de naissance du parent ou, dans le cas du parent ayant la citoyenneté canadienne, tout autre document établissant sa citoyenneté canadienne (carte de citoyenneté, certificat de citoyenneté canadienne, passeport canadien, certificat d'une naissance canadienne à l'étranger, certificat du statut d'Indien).
- A** Un certificat ou l'acte de naissance du premier enfant visé par cette demande.
- A** Un certificat ou l'acte de naissance du deuxième enfant visé par cette demande.

IMPORTANT: Votre certificat ou votre acte de naissance ou, le cas échéant, le document établissant votre citoyenneté canadienne ainsi que le certificat ou l'acte de naissance de votre ou de vos enfants doivent être présentés au prestataire de services de garde. Une photocopie certifiée conforme à l'original par le prestataire de services de garde doit être conservée au dossier parental.

- B** Si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne et que vous ne pouvez fournir votre certificat ou votre acte de naissance ou celui de votre ou de vos enfants, vous devez produire une déclaration sous serment qui explique les motifs pour lesquels vous ne pouvez le ou les fournir, et qui précise la date de naissance de votre ou de vos enfants, le cas échéant. De plus, si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne, veuillez cocher (✓), dans le tableau qui suit, la case se rapportant à votre statut et remettre les documents exigés selon votre statut.

TABLEAU DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉS DU PARENT QUI N'A PAS LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

Résident permanent	Personne autorisée à soumettre sur place une demande de résidence permanente	Étrangers avec statuts			
		Travailleur temporaire <small>(cette catégorie n'inclut pas la personne ayant demandé le statut de réfugié et qui est titulaire d'un permis de travail)</small>	Étudiant étranger	Titulaire d'un permis de séjour temporaire	Parent reconnu comme Réfugié Personne à protéger Personne protégée
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Documents exigés	Documents exigés	Documents exigés	Documents exigés	Documents exigés	Documents exigés
Copie de la fiche relative au droit d'établissement (IMM-1000) ou Copie de la carte de résident permanent ou Copie de la confirmation de résidence permanente délivrée par les autorités canadiennes de l'immigration	Copie de la lettre délivrée par les autorités canadiennes de l'immigration établissant que la personne est autorisée à soumettre au Canada une demande de résidence permanente et Copie du certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec	Copie du permis de travail délivré par les autorités canadiennes de l'immigration ou Si le ressortissant étranger est exempté de l'obligation d'être titulaire d'un tel permis, copie du document attestant son droit de se trouver au Canada	Copie d'un certificat d'acceptation délivré en vertu de l'article 3.2 de la Loi sur l'immigration au Québec et Copie d'une lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport attestant que la personne est récipiendaire d'une bourse d'études du gouvernement du Québec en application de la politique relative aux étudiants étrangers dans les collèges et universités du Québec	Copie d'un permis de séjour temporaire dont la codification établit qu'il a été délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente et Copie du certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec	Copie du certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec et Copie de la lettre de l'autorité canadienne compétente établissant que la personne est un réfugié ou une personne à protéger ou encore une personne protégée au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

- C** Une preuve que vous recevez des prestations en vertu du Programme objectif emploi, du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale ou du Programme alternative jeunesse prévus par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1), ou en vertu du Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.

- D** Une attestation des services de garde reçus précisant notamment la date de début de fréquentation de l'enfant, la date de cessation des services de garde ainsi que le nombre total de journées de garde à contribution réduite dont vous avez bénéficié depuis le 1^{er} septembre de l'année de référence. Si vous recevez une prestation d'un programme d'aide financière visé à la rubrique 3 (Programme objectif emploi, Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale, Programme alternative jeunesse ou Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris), le nombre total des journées de garde pour lesquelles vous avez été exempté/exemptée de payer la contribution réduite.

- E** Une copie de l'entente de services de garde signée avec la personne responsable d'un service de garde en milieu familial, le cas échéant.

- F** Une attestation signée par le directeur de l'école que fréquente l'enfant âgé de 5 ans et plus au 30 septembre de l'année de référence, établissant l'absence d'un service de garde en milieu scolaire ou l'absence de place disponible, selon le cas.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DÉCISION DU TITULAIRE DE PERMIS OU DU BUREAU COORDONNATEUR DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Identification											
Nom du titulaire de permis ou du bureau coordonnateur								N° de l'établissement			
Nom de la personne responsable du service de garde en milieu familial						Prénom					
Décision											
<input type="checkbox"/> Oui La demande du parent est acceptée; le parent remplit toutes les conditions prévues par la loi et par le Règlement sur la contribution réduite. <input type="checkbox"/> Non La demande du parent a été refusée pour les motifs suivants : _____ _____											
À remplir si le parent reçoit une prestation d'un programme d'aide financière visé à la rubrique 3 (Programme objectif emploi, Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale, Programme alternative jeunesse ou Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris)											
Le parent est exempté du paiement de la contribution réduite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non											
Premier enfant visé par cette demande						Deuxième enfant visé par cette demande					
Date du début de la garde			Année Mois Jour			Date du début de la garde			Année Mois Jour		
Date de la décision			Année Mois Jour			Date de la décision			Année Mois Jour		
Signature						Date					
						Année			Mois Jour		

DROIT DE RÉVISION

Le parent qui se croit lésé par la décision d'un titulaire de permis ou d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial à propos de son admissibilité peut demander au ministre de réviser cette décision. La demande doit être faite par écrit et exposer sommairement les motifs invoqués. Elle doit être présentée dans les 90 jours suivant la date à laquelle le parent est avisé de la décision, à l'adresse suivante: Secrétaire général, ministère de la Famille, 425, rue Jacques-Parizeau, Québec (Québec) G1R 4Z1.